

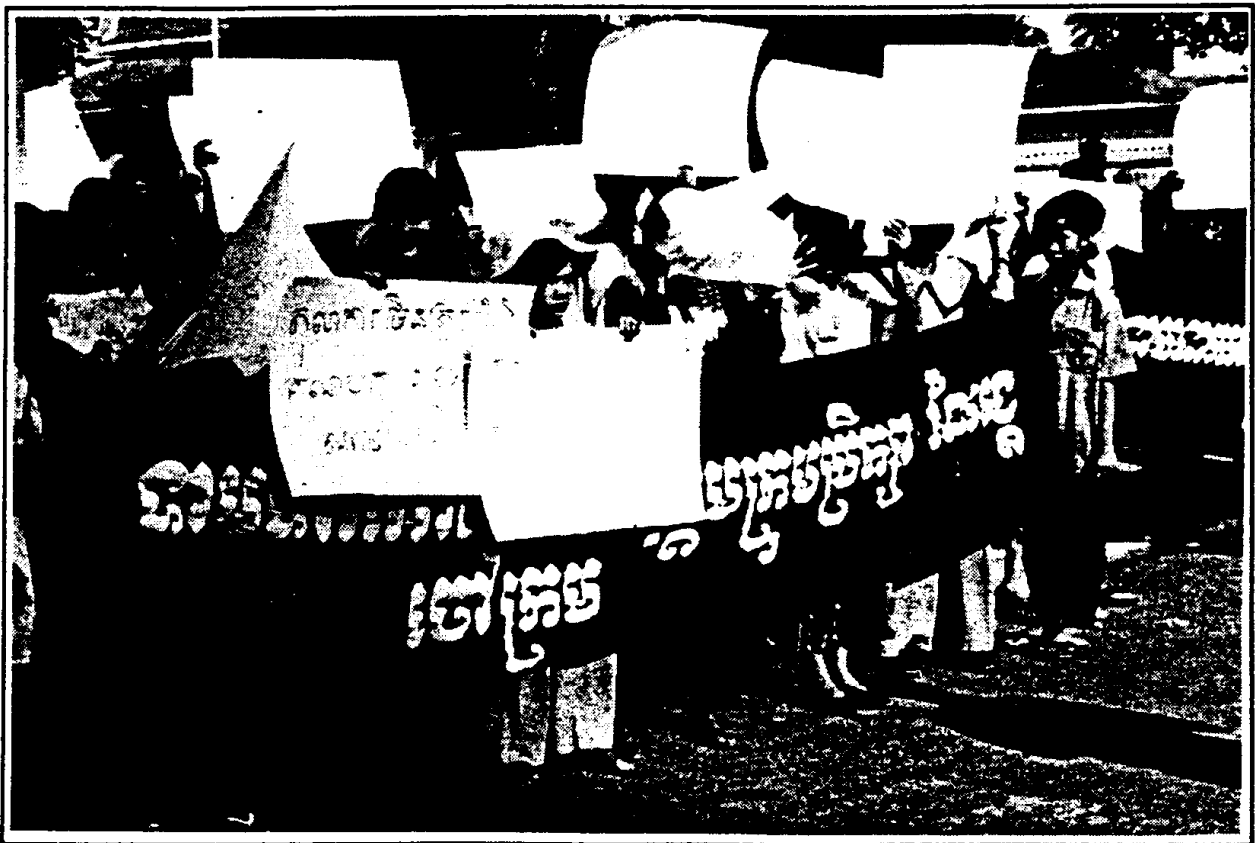
---

**AMNESTY INTERNATIONAL**

---

## **ROYAUME DU CAMBODGE**

**Les victimes de l'attentat à la  
grenade du 30 mars :  
mise à jour**



**Avril 1997**  
**Index AI : ASA 23/09/97**  
**ÉFAI 97 RN 076**

# ROYAUME DU CAMBODGE

## Les victimes de l'attentat à la grenade du 30 mars : mise à jour

### Résumé\*

À la suite de l'attentat à la grenade qui visait la manifestation autorisée et pacifique, organisée par des partisans du Parti de la nation khmère (PNK) à Phnom Penh le 30 mars 1997, Amnesty International a pu recueillir des informations sur les personnes qui ont trouvé la mort ou qui ont été blessées lors de cette attaque ainsi que des précisions sur les circonstances entourant cet événement.

Plus de 100 personnes ont été blessées et au moins 16 tuées lors de cet attentat. Ces chiffres sont le reflet d'autant de tragédies humaines : certains ont perdu la vie, des familles sont maintenant déchirées, et des hommes, des femmes et des enfants sont handicapés à vie. Parmi ceux qui assistaient à cette manifestation, nombreux sont ceux qui ont été grièvement blessés. Leur vie a été bouleversée par la violence et leur avenir se présente sous un jour difficile et incertain, uniquement parce qu'ils voulaient exercer leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression et d'association.

Cette attaque a été condamnée par des responsables gouvernementaux mais il semble que jusqu'à présent peu ait été fait pour identifier les responsables et les traduire en justice. L'impunité des coupables est le problème le plus grave relatif aux droits de l'homme auquel le Cambodge est confronté. Si des enquêtes exhaustives ne sont pas menées sur de telles attaques, si les responsables ne font pas l'objet de poursuites exercées avec rigueur et impartialité, la violence continuera de sévir dans le pays. Il est temps que le gouvernement royal du Cambodge donne des preuves de son engagement à protéger les droits fondamentaux de tous. Ces preuves seront données à tous les Cambodgiens et à la communauté internationale, si l'attentat à la grenade du 30 mars contre des manifestants pacifiques fait l'objet d'une enquête exhaustive, si les résultats de celle-ci sont rendus publics et si ceux qui sont considérés comme responsables sont traduits en justice et jugés avec équité.

---

*La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre KINGDOM OF CAMBODIA : The victims of the 30 March grenade attack : an update. Index AI : ASA 23/09/97. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RAN - juin 1997.*

# **ROYAUME DU CAMBODGE**

## **Les victimes de l'attentat à la grenade du 30 mars : mise à jour**

À la suite de l'attentat à la grenade qui visait la manifestation autorisée et pacifique, organisée par des partisans du Parti de la nation khmère (PNK) à Phnom Penh le 30 mars 1997, Amnesty International a pu recueillir des informations sur les personnes qui ont trouvé la mort ou ont été blessées lors de cette attaque ainsi que des précisions sur les circonstances entourant cet événement.

La manifestation aurait réuni entre 150 et 170 personnes ; 70 à 80 p. 100 d'entre elles auraient été tuées ou blessées. Toutes les informations dont nous disposons notamment les enregistrements audio et vidéo de la manifestation, les photos et les déclarations de témoins montrent que ceux qui ont lancé les grenades contre les manifestants avaient l'intention de causer le plus de dommages possibles au plus grand nombre possible de personnes. La principale cible était apparemment le chef du PNK, Sam Rainsy, mais il semble que les auteurs de l'attaque avaient l'intention de tuer ou blesser tous ceux qui assistaient à la manifestation<sup>1</sup>.

Ce sont les instances dirigeantes du PNK qui avaient appelé à manifester pour réclamer une réorganisation du système judiciaire du Cambodge. La législation de ce pays prévoit qu'une autorisation doit être délivrée par les autorités pour ce type d'événements et le ministre de l'Intérieur avait donné son accord au PNK. Vers 7 h 40 du matin, le dimanche 30 mars, entre 150 et 170 manifestants ont quitté le siège du PNK et se sont rassemblés devant le bâtiment de l'Assemblée nationale, à Phnom Penh. Sam Rainsy était en tête du cortège entouré de journalistes cambodgiens et de ses gardes du corps. Vers 8 h 20, des individus ont lancé quatre grenades sur les gens rassemblés.

### **Les grenades**

Chacune des grenades utilisées lors de cette attaque contenait probablement un livre d'explosif environ. La police de Phnom Penh a déclaré avoir trouvé des pointes provenant de trois grenades, toutes trois de fabrication américaine ; elles portaient le numéro de série 22 et avaient apparemment été fabriquées en novembre 1973<sup>2</sup>. Amnesty International ignore si la quatrième grenade, sur laquelle rien n'a été dit, était du même modèle. D'après l'enregistrement de l'événement sur cassette audio, que possède Amnesty International, il y aurait eu quatre explosions, ce que confirment les déclarations de témoins oculaires reçues à l'époque des faits. Les explosions se sont produites sur une durée de 13 secondes, la deuxième quatre secondes après la première, suivie immédiatement d'une troisième ; la dernière grenade explosant huit secondes plus tard. Des experts militaires consultés par Amnesty International ont confirmé que la quatrième grenade devait avoir été lancée

---

<sup>1</sup> cf. document : *Royaume du Cambodge : Attentat à la grenade lors d'une manifestation pacifique* (index AI : ASA 23/05/97, 31 mars 1997) fait le récit de la manifestation et des circonstances entourant l'attaque à la grenade.

<sup>2</sup> Voir l'article intitulé *Police Discover Components from 3 Grenades* (La police découvre des éléments contenus dans trois grenades) *The Cambodia Daily*, 2 avril 1997.

après l'explosion des trois précédentes - normalement une grenade met de deux à cinq secondes pour exploser. Celui qui a lancé cette quatrième grenade a pu attendre l'explosion de la troisième avant de la lancer sur l'assistance. D'après les informations que nous avons reçues, c'est ce qui s'est passé : la quatrième grenade a bien été lancée par un individu après l'explosion des trois premières. Il semble qu'elle ait explosé à l'arrière du cortège, et que ceux qui s'enfuyaient après les premières explosions aient été atteints par cette dernière grenade. L'un des projectiles au moins a explosé sous l'étau d'un marchand de fruits, produisant un grand nombre d'éclats, qui ont fait de nombreux blessés.

## Les soldats

D'après les récits de témoins, recueillis juste après l'attentat, un groupe de soldats fortement armés se trouvait à environ deux cents mètres des manifestants. Plusieurs témoins oculaires ont affirmé qu'après le lancement des premières grenades, deux hommes s'étaient éloignés de la foule en courant, et que les soldats les avaient laissés passer et s'enfuir. Amnesty International a également reçu des informations indiquant que celui qui avait lancé la quatrième grenade avait pu s'enfuir de la même façon. D'après certains manifestants, les soldats appartiendraient à la garde du corps personnelle du Vice-Premier ministre Hun Sen, ce qui n'a pas été confirmé par les services de ce dernier. Dans une interview accordée le 11 avril 1997 à un journal local l'adjoint au ministre de l'Intérieur a laissé entendre que les soldats n'avaient pas encore été interrogés dans le cadre de l'enquête, mais que l'on avait lancé un appel à témoins<sup>3</sup>.

## Les victimes

On ne sait pas exactement combien de personnes ont trouvé la mort lors de cet attentat. D'après l'estimation d'Amnesty International, elles seraient au moins 16. Certaines sont décédées sur place, pour d'autres le décès a été constaté à leur arrivée à l'hôpital, d'autres enfin sont mortes un peu plus tard à l'hôpital, des suites de leurs blessures. Les noms des morts figurant sur la liste ci-dessous proviennent de sources diverses. Plusieurs d'entre eux sont de jeunes étudiants ou des ouvriers de l'industrie du vêtement, d'autres font partie de l'équipe dirigeante du PNK. On compte également de nombreuses femmes parmi les victimes.

Nom	Sexe	Âge	Situation
1. Chanty Pheakdey	f	13	collégienne
2. Chea Nang	m	27	inconnue
3. Chet Duong Daravuth	m		Membre de l'équipe dirigeante au PNK il était également journaliste et travaillait depuis peu au journal <i>Neak Proyuth</i> (Le Combattant). Il avait récemment été autorisé à lancer un nouveau journal.
4. Han Mony	m	33	Garde du corps de Sam Rainsy, et membre du service de sécurité du PNK
5. Nam Thi	m	42	inconnue.
6. Ros Kea	m	13	collégien

<sup>3</sup> Voir : *Sar Kheng : grenades and elections* (Sar Kheng: Grenades et élections, Phnom Penh Post), 18 avril-1er mai 1997.

7. Sam Sarin	m	51	membre du KNP et militant
8. Sok Kheng	f	20	étudiante
9. Yoeun Yorn	m	22	étudiant
10. Yong Sok Noeuv	f	19	Ouvrière dans une usine de confection
11. Yos Seam	f	36	Ouvrière dans une usine de confection
12. Yong Srey	f	22	Ouvrière dans une usine de confection

Amnesty International ne connaît pour le moment que les noms de 12 des personnes qui ont été tuées, des informations dignes de foi indiquent qu'il y en aurait au moins quatre de plus. En fait leur nombre peut être encore plus élevé. Immédiatement après l'attaque, des victimes ont été emmenées dans divers hôpitaux et cliniques de la ville ; il est possible également que des amis ou des proches soient venus récupérer les corps de personnes mortes sur les lieux de l'attaque.

D'après un article publié dans un journal cambodgien, une femme a affirmé avoir vu un soldat abattre un homme qui essayait d'aider les blessés, et un homme a dit qu'un soldat l'avait empêché d'emmener sur sa moto une femme blessée, en le menaçant de son arme<sup>4</sup>. Amnesty International n'a pas été en mesure de vérifier ces informations auprès de sources indépendantes.

## Les blessés

Certaines des victimes de l'attaque du 30 mars sont très grièvement blessées. Or les soins médicaux ne sont pas gratuits au Cambodge et, parmi les blessés, beaucoup n'ont pas les moyens de payer les soins dont ils ont besoin. Amnesty International a reçu de diverses sources des informations dignes de foi selon lesquelles certains des blessés avaient attendu longtemps avant de recevoir les soins nécessités par leur état et ce, semble-t-il, en raison de leurs liens politiques présumés. L'Organisation a donc décidé de ne pas dévoiler les noms des blessés, mais d'essayer plutôt de donner une vue d'ensemble de la situation ainsi que des précisions sur certains cas, sans toutefois rendre publics leurs noms, afin de préserver la sécurité de ces personnes. Quelques personnes très grièvement atteintes ont été évacuées par leurs employeurs vers des pays voisins, toutefois la plupart des blessés sont toujours au Cambodge, que les soins susceptibles de leur être dispensés conviennent ou non.

Des journalistes qui entouraient Sam Rainsy en tête du cortège, et prenaient des photos ou enregistraient les discours, ont été grièvement blessés par des éclats ou par le souffle des explosions. Amnesty International a appris que l'un d'eux Chet Duong Daravuth, avait été tué, et que 22 autres avaient été blessés, nombre d'entre eux grièvement ; les blessures les plus courantes étant des fractures multiples des membres inférieurs, des blessures causées par des éclats aux jambes, à l'aîne, à l'abdomen et à la tête. Trois journalistes ont été évacués vers des pays voisins pour y être soignés. Les autres sont toujours au Cambodge. Deux semaines après les faits, plusieurs journalistes étaient toujours hospitalisés.

Un grand nombre de manifestants travaillaient dans l'industrie de l'habillement. Ces derniers mois, un embryon de mouvement syndical s'est développé au Cambodge, en particulier dans l'industrie du vêtement. Les travailleurs ont organisé plusieurs grèves, dont beaucoup ont débouché sur des améliorations de salaire et de

<sup>4</sup> Voir *Un témoin affirme qu'un agent a abattu un homme au cours de l'attaque*, *The Cambodia Daily*, 4 avril 1997.

conditions de travail. Le PNK a été très actif dans bon nombre de ces grèves ; on compte dans les manifestations qu'il a organisées, une proportion importante d'ouvriers de l'industrie du vêtement, des femmes en majorité. Amnesty International a appris que parmi les victimes se trouvent des ouvriers de l'industrie du vêtement qui ont trouvé la mort ou ont été grièvement blessés, victimes de fractures multiples des membres inférieurs, de blessures graves aux intestins et à la colonne vertébrale. Parmi les victimes, morts ou blessés, on compte également des étudiants et des adolescents. Certains ont été blessés au visage et sont défigurés.

Il s'agit dans la majorité des cas de personnes très pauvres, et la plupart des blessés n'ont pas les moyens de recevoir les traitements qui amélioreraient leur existence et c'est la qualité des soins qu'ils pourront recevoir qui déterminera s'ils pourront ou non reprendre leur travail, ou bien s'ils seront leur vie durant dépendant de leurs proches sur le plan économique. Soucieuse de leur sécurité, Amnesty International ne souhaite pas donner le nom de ces personnes, mais vous pourrez trouver ci-dessous quelques cas particuliers qui montrent bien la gravité des problèmes auxquels sont confrontées victimes et familles, après cette attaque à la grenade du 30 mars.

*« Une femme âgée d'une trentaine d'années, mariée et mère de cinq enfants, participait à la manifestation. Son mari est handicapé et le salaire qu'elle recevait à l'usine était la principale source de revenus de la famille. A la suite des blessures graves que lui ont causées les éclats de grenade, elle est devenue paraplégique. Vu la gravité des blessures intestinales, elle a dû subir une colostomie. Elle aura besoin d'un équipement médical et d'un traitement pour le restant de ses jours. L'avenir de la famille, du point de vue des ressources, est extrêmement incertain. »*

*« Un jeune garçon originaire d'une province du nord-ouest vivait dans un temple, à Pnom Penh. Il se trouvait dans le secteur de la manifestation lorsque les grenades ont explosé, le 30 mars, et a été blessé à l'abdomen par des éclats, qui ont causé des lésions graves à des organes essentiels, tels que l'estomac, le foie et les intestins. D'autres éclats ont causé des blessures dans la région des organes génitaux. Son état exigera des soins de longue durée, en particulier pour ses lésions à l'intestin. »*

*Une adolescente a été blessée par des éclats à la tête, au cou et aux cuisses. Une blessure grave à un bras a endommagé le coude. Elle aura certainement besoin de subir une intervention de chirurgie plastique pour les blessures aux jambes, et la rééducation du bras exigera beaucoup de soins et de temps. Il n'est pas exclu que son handicap ait un caractère permanent. »*

*« Un adolescent a reçu des éclats qui ont occasionné des blessures aux jambes et aux cuisses. Les chevilles ont été particulièrement touchées. Il a besoin de médicaments et de soins. Une opération de "reconstruction chirurgicale" sera peut-être nécessaire. Un handicap permanent est à craindre. »*

Les cas cités ci-dessus montrent que de véritables tragédies humaines se cachent derrière les statistiques : la majorité de ceux qui assistaient à la manifestation du 30 mars 1997 n'étaient pas des hommes politiques ou des journalistes, mais de simples travailleurs et des étudiants cambodgiens. Ils ont eux aussi, comme leurs compatriotes travaillant dans les médias ou pour les partis politiques, été victimes de blessures graves. Leur vie a été bouleversée par cette attaque contre une manifestation pacifique autorisée. Ils ont maintenant devant eux un avenir difficile et incertain, uniquement parce qu'ils voulaient exercer leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression et d'association.

## Les droits du peuple cambodgien

La Constitution du Cambodge, promulguée en 1993, comporte des articles importants garantissant les droits des personnes. Le Cambodge est un État partie à tous les principaux traités et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Son document juridique le plus important, la Constitution, contient elle aussi des garanties relatives aux droits fondamentaux. Les articles 38 et 41 s'appliquent tout particulièrement à la situation ; ils déclarent :

« *La loi protège la vie, l'honneur et la dignité des personnes* » (article 38). »

« *Le peuple Khmer jouit du droit à la liberté d'expression...et du droit de réunion* » (article 41). »

## Il est temps que justice soit faite

Les manifestants du rassemblement du PNK ont payé un lourd tribut, pourtant ils ne faisaient qu'exercer les droits que leur accorde l'article 41 de la Constitution. Une fois de plus, la violence politique a sévi dans les rues de Phnom Penh. De nouveau, les responsables gouvernementaux condamnent ces actes, mais peu de signes indiquent qu'une action concertée en vue d'identifier les responsables et de les poursuivre en justice se fait jour. Dans un document publié le 31 mars, Amnesty International a attiré l'attention sur le fait que les précédentes attaques contre des rassemblements politiques pacifiques ont été condamnées par tous, sans que pour autant les auteurs de ces agressions soient traduits en justice. Plus de 18 mois après l'attentat à la grenade contre un rassemblement des sympathisants d'une fraction du Parti démocratique libéral bouddhique, personne n'a encore été traduit en justice et, si les faits ont fait l'objet d'une enquête de la police, ses résultats n'ont jamais été rendus publics.

Si l'article 38 de la Constitution doit avoir quelque sens pour la population du Cambodge, il est capital que ceux qui violent la vie, l'honneur et la dignité des personnes soient traduits en justice pour les actes qu'ils ont commis. L'impunité des auteurs de ces violations est le plus grave problème relatif aux droits de l'homme auquel le Cambodge doit faire face. Si des attaques de cette nature ne font pas l'objet d'enquêtes exhaustives, si ceux dont la responsabilité est reconnue ne sont pas dûment et impartialement poursuivis, le pays continuera à être confronté à la violence. Des élections doivent avoir lieu au Cambodge en 1998 : si elle doit accorder quelque crédit au processus politique, la population doit pouvoir être assurée que le gouvernement protégera ses droits à la liberté d'association et d'expression en toute sécurité. Il est temps que le gouvernement royal du Cambodge donne des preuves de son engagement à protéger les droits fondamentaux de chacun dans le pays. Une enquête exhaustive sur l'attaque à la grenade du 30 mars contre des manifestants pacifiques, dont les résultats seraient rendus publics et à l'issue de laquelle les responsables seraient traduits en justice, donnerait à tous les Cambodgiens comme à la communauté internationale la preuve de cet engagement.

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : IKINGDOM OF CAMBODIA : the victims of the 30 march grenade attack : an update; Index AI ASA 23/09/97. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les EDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RAN - juin 1997.*